

Séance 22 Février 2017

Date de la convocation : 17/02/2017

L'an deux Mil Dix-Sept et le 22 Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mr Michel LESECQ, Mr Yoan PASCAREL Mr Bernard PIERREFITE, Mme Dominique ANDRE, Mme Sophie IRWAN, Mme Aleida MOLENKAMP, Mr Olivier DESMAISON, Mr Jean-Pierre LUÇON,

Pouvoir : Mme Madeleine PEYRAT a donné pouvoir à Mr Bernard PIERREFITE

Absent non excusé :

A été nommée secrétaire : Mme Dominique ANDRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PAB : PLACE DE L'EGLISE / MAIRIE

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 9	Votants 9
- Présents : 8	Pour : 8
- Qui ont pris part à la délibération : 8	Contre : 0
- Dont Pouvoirs : 1	Abstentions : 1

Dans le cadre d'un aménagement de bourg, la commune de Saint-Robert souhaite réaliser une mise en valeur de la place de l'église et de la Mairie, ainsi qu'une requalification esthétique et fonctionnelle de ces espaces.

Le cabinet d'études DEJANTE VRD & Construction Sud-Ouest a été mandaté par la commune pour réaliser une étude de faisabilité au niveau de l'espace public devant la mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet remis par le Bureau d'Etudes DEJANTE, et précise que pour l'année 2017, compte tenu des contraintes budgétaires, il serait judicieux de privilégier l'étude de faisabilité du projet pour un montant de 6 020 € HT, soit 7 224 € TTC. Les aménagements préconisés pourraient faire l'objet d'un programme pour les années 2018 et 2019.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier d'étude de faisabilité du projet tel que présenté par le Bureau d'Etudes DEJANTE VRD & Construction Sud-Ouest, pour un montant de 6 020 € HT,
- DECIDE de confier cette étude au bureau d'études DEJANTE VRD & Construction Sud-Ouest,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux - DETR 2017 -
- DECIDE d'inscrire cette dépense au Budget 2017, section investissement, article 202,
- DECIDE que la dépense restant à la charge de la commune sera financée par les fonds propres,
- DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire pour effectuer toutes démarches et signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

LOCATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 9	Votants 9
- Présents : 8	Pour : 9
- Qui ont pris part à la délibération : 8	Contre : 0
- Dont Pouvoirs : 1	Abstentions : 0

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande concernant la location de l'appartement situé au-dessus de l'ancien bureau de Poste, actuellement vacant. Cette location pourrait être effective au 1^{er} avril 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer l'appartement situé au-dessus de l'ancien bureau de Poste, à partir du 1^{er} AVRIL 2017.
- Fixe le loyer à 250.00 € (deux cent cinquante euros) par mois à partir du 1^{er} AVRIL 2017, révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers.
- Décide de demander un dépôt de garantie, égal à un mois de loyer soit 250 €, payable à l'entrée dans le logement.
- Autorise Mr le Maire à signer un contrat de bail avec la locataire.

TRAVAUX

Mr Pascarel, adjoint, fait le point sur les travaux urgents à réaliser :

- Candélabre parking St Libéral : le devis a été envoyé ; les travaux vont se réaliser
- Appartement de La Poste : installation d'une petite cuisine
- Cabinet médical infirmières : chauffage électrique à installer
- Local 3^{ème} Age : remplacement de la porte en verre, en cours – local insalubre, tableau électrique dangereux : ne plus utiliser cette salle.

MATERIEL

- Une expertise de tout le matériel sera réalisé par la SOCOTEC (gros tracteur, remorque, petit tracteur blanc, tondeuse.
- Une réunion aura lieu entre les élus et le cantonnier Jean-Louis Valade, vendredi 3 mars à 17h à la mairie. Mr le maire convoquera Mr Valade.

BULLETIN MUNICIPAL

Il est en cours de finalisation. La lettre du maire a été réactualisée.

DOSSIER CUISINE SALLE ST LIBERAL

Ce dossier sera pris en compte prioritairement au budget 2018 ; la subvention sera demandée fin septembre 2017.

PLANNING OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE DE TOURISME SAISON 2017

Dans le cadre des restrictions budgétaires de l'OT, il a été convenu d'ouvrir le bureau de Saint-Robert du 15 avril jusqu'au 15 septembre avec une nouvelle modulation des heures : avril-mai-juin-septembre : ouverture 4 jours sur 7 de 10h à 18h ; le matin, l'Agence Postale donnera les informations de base lors de l'absence des personnes de l'OT(d'où l'intérêt d'avoir mutualisé). Juillet-août : ouverture 6 jours sur 7 de 10h à 18h.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<i>Nombre de Membres</i>	<i>Vote</i>
- En exercice : 9	Votants 9
- Présents : 8	Pour : 4
- Qui ont pris part à la délibération : 8	Contre : 0
- Dont Pouvoirs : 1	Abstentions : 4

- Proposition de baisser de 10% toutes les subventions données par la commune, alors que depuis 3 ans aucune diminution n'a été appliquée.
- Proposition de ne servir que les associations relevant de la commune.
 - ⇒ ESR : 950 €
 - ⇒ Comité de Jumelage : 450 €
 - ⇒ Club du 3^{ème} Age : 225 €
 - ⇒ Les Amis de St Robert : 450 €
 - ⇒ Société de chasse : 200 €
 - ⇒ Foyer des Jeunes : 225 €
 - ⇒ Comité FNACA : 50 €
 - ⇒ Fanfare de Juillac : 300 €

DEVIS PORTE SALLE ST LIBERAL

Non retenu au budget 2017

DEVIS COLUMBARIUM

Non retenu au budget 2017 ; prévenir le prestataire

PLU

Mrs Pascarel et Pierrefite, 1^{er} et 2^{ème} adjoint ont fait le point du dossier PLU en donnant les tenants et les aboutissants, en insistant sur le fait que la carte communale est toujours opérationnelle tant que le PLU n'est pas effectif. Dans les mois à venir une opération de communication sera prodiguée par le prestataire et les élus où chacun pourra s'exprimer.